DE 2014-06-4

63142 Code INSEE	ECHANDELYS COMMUNE 62700-CCAS D'ECHANDELYS	2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10,37
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**0,37**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**0,37**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**0,00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**0,37**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A, le 27 mars 2015

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20150328-28_03_2015_07-DE
Reçu le 01/04/2015

DE 2015-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 28 mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-huit du mois de mars à 17 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-trois mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RENAUDIAS Y., VAN DEN BERG H., SIMONDET J.C., LEJEUNE D., BERRARD E. RECOQUE P.

Absent représenté : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : vote des 3 taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 8,27
- Taxe sur les Fonciers Bâtis : 16,33
- Taxe sur les fonciers Non Bâtis : 47,22

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR

MAIRIE D'ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

COMMUNE : 142 ECHANDELYS

ARRONDISSEMENT : 63 AMBERT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AMBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2015

063-216301259
Reçu le 0
2015 0328-28_03_2015_07-DE
AR PREFECTURE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2014 ❶ 1	Taux d'imposition communaux de 2014 2	Taux d'imposition plafonnés 2015 ❷ 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ❸ 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	375 365	8,27	>>>	380 900	31 500
Taxe foncière (bâti).....	235 419	16,33	>>>	244 500	39 927
Taxe foncière (non bâti).	71 014	47,22	>>>	72 100	34 046
CFE.....			>>>		0
				Total :	105 473

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ❹ >>>

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ❹b >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 ❺

115 311 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget ❻) - 9 838 (Total allocations compensatrices) - (Produit taxe additionnelle FNB ❼) - (Produit des IFER ❽) - (Produit de la CVAE ❾) - (TASCOM ❿) - (DCRTP ⓫) - (Versement GIR ⓫) + (Prélèvement GIR ⓫) + (Prélèvement pour le FSRIF) = 105473 (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)) + (Produit attendu de la majoration ❹b TH des résidences secondaires)

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⓬ 7	8	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES ⓬ 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ❺ 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	8,27	Produit attendu 105 473	= 0	8,27	8,27	380 900	31500
Taxe foncière (bâti).....	16,33	105 473		16,33	16,33	244 500	39927
Taxe foncière (non bâti).	47,22			47,22	47,22	72 100	34046
CFE.....	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)				
						Produit fiscal attendu	105473

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A Echandelys le 31 mars 2015

Le maire,

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

A CLERMONT FERRAND

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

JEAN-NOEL BRIDAY

le 04 MARS 2015

Le préfet,

le

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 142 ECHANDELYS

ARRONDISSEMENT : 63 AMBERT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AMBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX FDL 2015

AR PREFECTURE
063-216300014-20150428-DL3_2015_07-DE
4/2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	2 908
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	268
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	6 610
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	52
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	18 073

3. CVAE 15

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau national 13	Taux moyens communaux de 2014, au niveau départemental 14	Taux plafonds 2015 15	Taux 2014 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 – col.16) 17
Taxe d'habitation.....	23,95	23,92	59,88	9,05000	50,83
Taxe foncière (bâti).....	20,20	20,86	52,15	2,00000	50,15
Taxe foncière (non bâti).	48,53	80,26	200,65	4,03000	196,62
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 :

national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 19,65

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

DE 2015-08-1

ECHANDELYS COMMUNE - 63 - 62500-COMMUNE D'ECHANDELYS	BP 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	326 874,06	237 281,68
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 89 592,38
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	326 874,06	326 874,06

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	111 843,49	147 300,20
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	13 000,00	12 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 34 456,71	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	159 300,20	159 300,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	486 174,26	486 174,26

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DE 2015-08-2

ECHANDELYS COMMUNE - 63 - 71000-SCE ASSAINISSEMENT ECHANDELYS	BP 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	25 072,40	27 746,75
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 2 674,35	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	27 746,75	27 746,75

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	39 661,77	18 201,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 21 460,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	39 661,77	39 661,77

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	67 408,52	67 408,52

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

DE 2015-08-3

ECHANDELYS COMMUNE - 63 - 62600-CAISSE DES ECOLES D'ECHANDELYS	BP 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 264,71	11 200,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 64,71
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	11 264,71	11 264,71

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	11 264,71	11 264,71

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DE 2015-08-4

ECHANDELYS COMMUNE - 63 - 62700-CCAS D'ECHANDELYS	BP 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	780,37	780,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) ,37
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	780,37	780,37

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	780,37	780,37

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

AR PREFECTURE
063-216301424-20150328-28_03_2015_09-DE
Reçu le 01/04/2015

DE 2015-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 28 mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-huit du mois de mars à 17 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-trois mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire

Présents : DUTOUR M., DUTOUR V., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RENAUDIAS Y., VAN DEN BERG H., SIMONDET J.C., LEJEUNE D., BERRARD E. RECOQUE P.

Absent représenté : SPADACCINI C. par DUTOUR Michelle

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Reprise de concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de Madame le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions abandonnées dans le cimetière communal dont elle rappelle la liste :

1- Concession n°41 : FAMILLE CHAMBRIAL

2- Concession n°48 : FAMILLE ROUX-CROIX-GENESTIER

3- Concession n°52 : FAMILLE GIDON-COUDERT

4- Concession n° 72 : FAMILLE CLAVELIER

5- Concession n° 86 : FAMILLE GRENOUILLET-GIDON

6- Concession n°104 : FAMILLE PERRIAT-LEIBEL

7- Concession n° 107 : FAMILLE QUENTIN

8- Concession n° 108 : FAMILLE GOUVERNET-CLARET

9- Concession n° 121 : FAMILLE BOURNERIE-RECOQUE

10- Concession n°163 : FAMILLE MONTEL-MARQUET

11- Concession n°169 : FAMILLE VAISSE-BRAVARD

12- Concession n°173 : FAMILLE DISSARD-COUDEYRAS-RAVEAUD

AR PREFECTURE
063-216301424-20150328-28_03_2015_09-DE
Reçu le 01/04/2015

13- Concession n° 174 : FAMILLE RAVAUD-COUDEYRAS

14- Concession n°188 : CONCESSION SANS NOM

15- Concession n°190 : FAMILLE TERRASSE-COUDEYRAS

16- Concession n°206 : CONCESSION SANS NOM

17- Concession n°217 : CONCESSION SANS NOM

18- Concession n°218 : CONCESSION SANS NOM

concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Délibère :

Article 1. Madame le maire est autorisée à reprendre au nom de la commune et à remettre en service, au fur et à mesure des ventes pour de nouvelles inhumations, les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Article 2. Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme